

# Tarn Amont

*La Lettre du Sage*

Numéro 1 - janvier 2001

## EDITORIAL

Depuis 1997, ce projet, porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le SIVOM Grand Site National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses est en cours d'élaboration.

Le 14 décembre dernier, nous étions nombreux, élus, usagers, représentants de l'Etat, réunis pour la première fois, afin de donner vie à ce Schéma au travers de la Commission Locale de l'Eau, que nous avons l'honneur de présider.

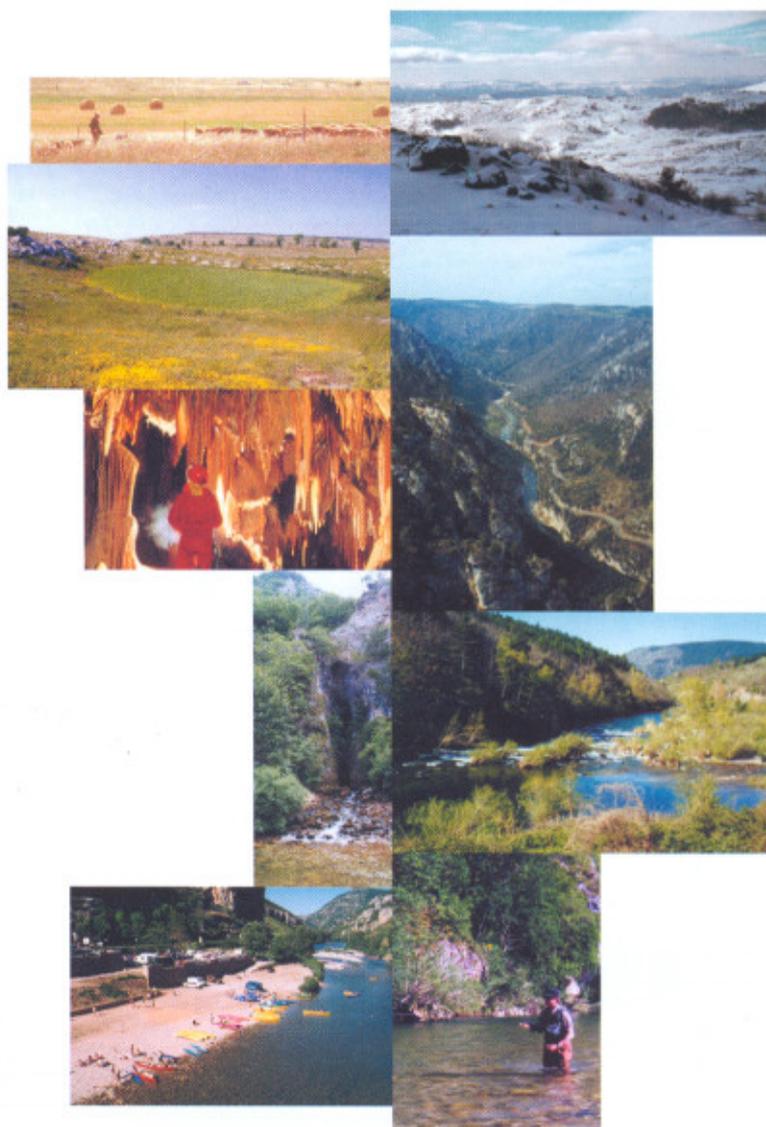
Cette démarche, que nous voulons participative est indispensable pour notre bassin versant. Elle va nous permettre de décider ensemble des objectifs que l'on souhaite se donner et des moyens à engager pour améliorer la qualité de nos rivières et en préserver le patrimoine naturel exceptionnel, tout en permettant un légitime développement économique.

Nous souhaitons que cette Lettre, dont la première coïncide avec le début de ce nouveau millénaire, accompagne l'élaboration du SAGE en permettant la sensibilisation et l'information sur son avancement et ses réalisations.

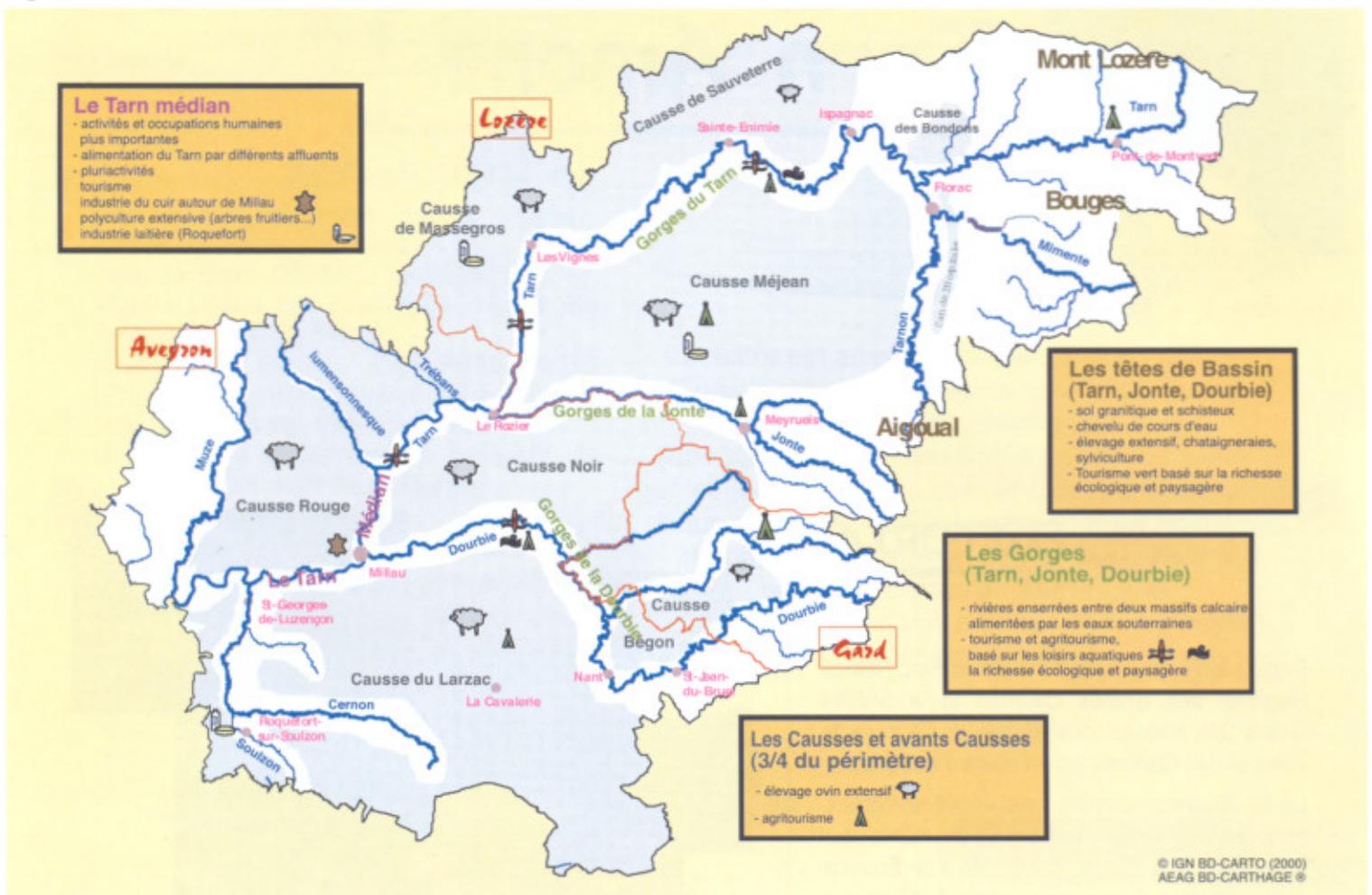
Votre participation et votre implication dans ce projet seront la clef de la réussite.

**Jean-Jacques DELMAS**  
*Président de la Commission  
Locale de l'Eau*

**René QUATREFAGES**  
*Vice-Président de la  
Commission Locale de l'Eau*



## Le périmètre du S.A.G.E.



## Les objectifs du S.A.G.E.

Le S.A.G.E est un document d'orientation et de planification de la conduite à adopter et des actions à engager, en matière de gestion de l'eau, sur le périmètre, dans les 10 à 15 ans à venir. Il va permettre une gestion concertée tenant compte au mieux des différents partenaires, des usages et des milieux naturels et de leur évolution prévisible.

Le S.A.G.E définit des objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

Il s'attachera à satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant le patrimoine naturel « EAU ».

3 thèmes principaux semblent se dégager sur le périmètre :

### Gestion de la Qualité et de la Quantité :

amélioration de la qualité des eaux superficielles (risque sanitaire et eutrophisation), protection des ressources karstiques (poursuite des recherches du fonctionnement du karstique : Méjean, Sauveterre), sécurisation de l'alimentation en eau potable, crue et gestion quantitative de la ressource en eau,

### Gestion des milieux aquatiques :

Protection et restauration des milieux aquatiques dans leur composantes physiques et biologiques (patrimoine naturel, entretien des berges, restauration du potentiel piscicole...),

### Gestion intégrée des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau :

Amélioration de l'organisation des loisirs aquatiques.

Etat Actuel

PHASE PRELIMINAIRE

ELABORATION DU PRO

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Tarn Amont

69 Communes

2700 km<sup>2</sup>

3 départements intéressés (Aveyron, Gard, Lozère)

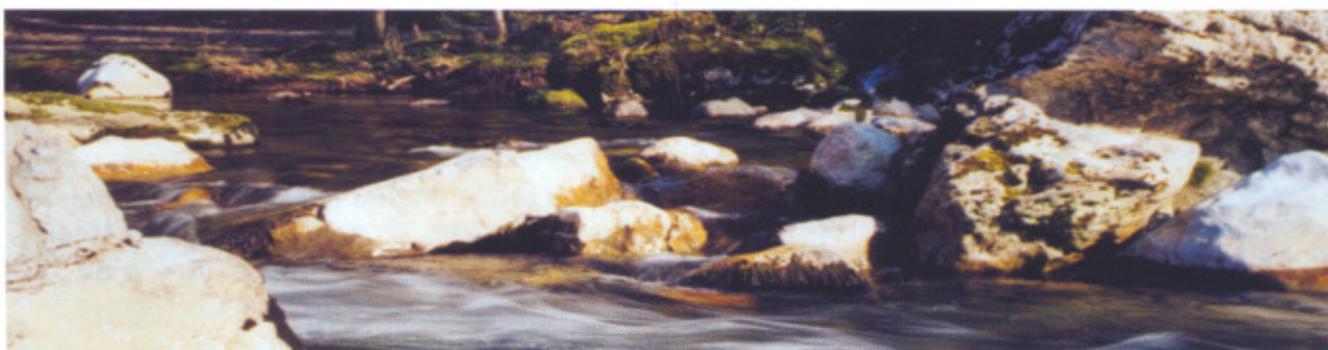
2 régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon)

Le périmètre retenu résulte de la recherche d'une cohérence sur le plan géographique

Il s'agit du bassin versant du Tarn Amont (secteur géographique qui draine les eaux vers le Tarn).

Le bassin versant du Tarn Amont prend en compte l'hydrogéologie. Il s'appuie sur les limites du bassin d'alimentation (système karstique, les Causses représentent les 3/4 du bassin versant) et non uniquement sur le bassin versant superficiel (le Tarn et ses affluents).

Comme socio-économique (voir carte ci-contre)



### Les étapes du S.A.G.E.

6 janvier 2000, le périmètre du S.A.G.E. est défini par arrêté inter-préfectoral après consultation des collectivités territoriales et du Comité de Bassin Adour-Garonne, le Préfet de Lozère est le Préfet coordonnateur du SAGE

9 novembre 2000, désignation de la Commission locale de l'eau (voir dos de la feuille volante)

Définition des moyens à mettre en place :  
Orientations de gestion (objectifs de qualité, d'entretien des cours d'eau...),  
Orientations d'aménagement (programme d'assainissement, action de protection des eaux souterraines...)  
Information sur les problématiques liées à l'eau

1

#### PHASE PRELIMINAIRE

2

#### PROJET DE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

##### Etat des lieux.

Quelle est la connaissance du Bassin versant ?

##### Diagnostic global.

Caractéristiques du bassin versant, principaux problèmes posés

##### Choix de la stratégie

Comment ont évolué nos rivières ?  
Quelles pourraient être les solutions à apporter

3

#### APPROBATION DU S.A.G.E.

4

#### PHASE DE MISE EN ŒUVRE (5 à 10 ans)

Application des orientations du S.A.G.E. sur le terrain par les acteurs locaux et par des actions concrètes.  
Suivi des objectifs du S.A.G.E.

Phase de consultation (avis des collectivités territoriales, chambres consulaires, Comité de bassin, mise à disposition du public)  
Modifications éventuelles du projet et délibération de la C.L.E

Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.

**Une fois approuvé, le SAGE devient une référence pour l'application de la réglementation au niveau local :**

**Les décisions des administrations et des collectivités territoriales devront être compatibles ou rendues compatibles avec les orientations du SAGE.**

Bassin versant rive droite de  
Peyreleau à la confluence avec  
la Dourbie, le Trébans et le  
Lumensonnesque

Aguessac  
Compeyre  
La Cresse  
Mostuejols  
Paulhe  
Rivière-sur-Tarn  
Verrières  
Le Massegros

Gatuzières  
Hures-la-Parade  
Ispagnac  
Laval-du-Tarn  
La Malène  
Meyrueis  
Montbrun  
Quézac  
Le Rozier  
Mas-Saint-Chély  
Sainte-Enimie  
Saint-Georges-de-Lévejac  
Saint-Pierre-des-Tripiers  
Saint-Rome-de-Dolan  
Les Vignes  
Peyreleau  
Veyreau

Tarn de Florac au Rozier  
et le bassin de la Jonte

Haut Tarn  
Tarnon-Mimente

Florac  
Bédoues  
Les Bondons  
Cassagnas  
Cocurès  
Barre-des-Cévennes  
Fraissinet-de-Fourques  
Fraissinet-de-Lozère  
Pont-de-Montvert  
Rousses  
Saint-Julien-d'Arpaon  
Saint-Laurent-de-Trèves  
Saint-Maurice-de-Ventalon  
La Salle-Prunet  
Vebron



Limites administratives  
du S.A.G.E.

— Limites communales  
— Limites départementales

© IGN BD-CARTO (2000)  
AEAG BD-CARTHAGE ®

La Bastide-Pradines  
Castelnau-Pegayrols  
Compregnac  
Creissels  
Lapanouse-de-Cernon  
Millau  
Montjoux  
Roquefort-sur-Soulzon  
Saint-Beauzely  
Sainte-Eulalie-de-Cernon  
Saint-Georges-de-Luzençon  
Saint-Laurent-de-Lévezou  
Saint-Léons  
Saint-Rome-de-Cernon  
Tournemire  
Viala du Pas de Jaux

Bassin versant du Tarn, de la  
confluence avec la Dourbie  
jusqu'à Saint-Rome-de-Tarn -  
Muze et Cernon - Soulzon

Causse-Begon  
Dourbies  
Lanuejols  
Revens  
Saint-Sauveur-Camprieu  
Trèves  
La Cavalerie  
L'Hospitalet-du-larzac  
La Couvertoirade  
Nant  
La Roque-Sainte-Marguerite  
Saint-André-de-Vézins  
Saint-Jean-de-Bruel

Bassin versant de la Dourbie

# La Commission locale de l'Eau

Composée de 52 membres, répartis en 3 collèges, elle constitue le noyau décisionnel chargé de délaborer le S.A.G.E. Tarn Amont dans la concertation la plus large.

Le S.A.G.E. est une démarche collective qui requiert une volonté partagée d'aboutir. Une organisation appropriée permet d'élargir la concertation au niveau le plus local.

## Collège des Elus

(TITULAIRES et Suppléants)

- M. AUSTRUY (Millau)
- M. BALSAN (Dourbies)
- M. BAGHIONI (Saint-Laurent-du-Lévezou)
- M. BLANC (Conseil Général Lozère)
- M. BLOY (Rivière-sur-Tarn)
- M. COMMANDRE (Meyrueis)
- M. DELMAS (SIVOM « Grand Site National »)
- M. DELORD (Conseil Général Gard)
- Melle FAGES (La Malène)
- M. FABRE (Paulhe)
- M. FRAYSSINHES (Nant)
- M. GASPERIN (Florac)
- un représentant du Conseil Régional Midi-Pyrénées et son suppléant
- M. GENIEZ (Sainte-Eulalie-de-Cernon)
- M. GUIBERT (Roquefort-sur-Soulzon)
- M. HUGON (Conseil Régional Languedoc-Roussillon)
- M. MAURIN (Montbrun)
- M. MIGAIROU (Communauté de Communes de Millau)
- M. PAGES (Sainte-Enimie)
- M. PASCUAL (Saint-Laurent-de-Trèves)
- M. POURQUIER (Le Massegros)
- M. QUATREFAGES (Parc Naturel Régional des Grands Causses)
- M. SEILLIER (Conseil Général Aveyron)
- M. THOMAS (Pont-de-Montvert)
- M. VERNHETTES (Montjoux)
- M. VALES (Le Rozier)
- M. Marty (Lapanouse-de-Cernon)
- M. Ausset (Tournemire)
- M. Blanc
- M. Sabatier (Ispagnac)
- M. Gayraud
- M. Méjean (Sainte-Enimie)
- M. Meynadier (Rousses)
- M. Badaroux (Saint-Georges-de-Lévezac)
- M. Ricard
- un représentant suppléant du Conseil Général de l'Aveyron
- M. Agut (Bédoues)
- M. Caumes (Montjoux)
- M. Poujol (Saint-Pierre-des-Tripiers)

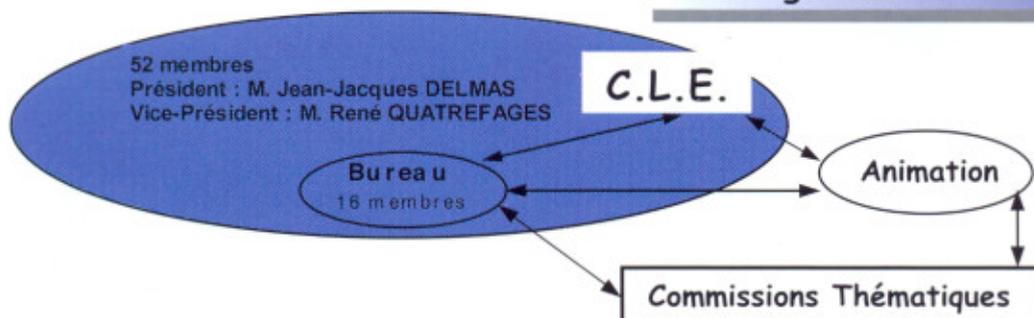
## Collège des Usagers

- Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- Chambre d'Agriculture de Lozère
- Chambre d'Agriculture du Gard
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Millau
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère
- Fédération Départementale pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lozère
- Fédération Départementale pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron
- Comité Départemental de Canoë-Kayak de Lozère
- Comité Départemental de Canoë-Kayak d'Aveyron
- SCOP des Bâteliers de La Malène
- Syndicat Professionnel des Activités Physiques de Pleine Nature
- Association Lozérienne pour la Protection de l'Environnement
- Fédération des Grands Causses

## Collège de l'Etat

- le Préfet coordonnateur de Bassin (DIREN Languedoc-Roussillon)
- Mme la Préfète de l'Aveyron
- Mr le Préfet de Lozère
- Mr le Préfet du Gard
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Lozère
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
- Parc National des Cévennes
- Conseil Supérieur de la Pêche Languedoc-Roussillon
- Direction Départementale de l'Équipement de Lozère
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Aveyron
- Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Aveyron
- Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale Lozère

## Organisation du S.A.G.E.



## L'AGENDA DU S.A.G.E.

- La première Commission Locale de l'Eau a eu lieu le 14 décembre 2000 en Lozère. A cette occasion, Monsieur Jean-Jacques DELMAS (Président du SIVOM « Grand Site National ») a été élu Président de la CLE et Monsieur René QUATREFAGES (Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses), Vice-Président. Un bureau a également été créé afin de les aider dans leurs tâches.
- La seconde Commission Locale de l'Eau aura lieu le Jeudi 25 janvier 2001 à Saint-Jean-du-Bruel en Aveyron.

## LE COURRIER DES LECTEURS

La lettre est aussi un moyen de vous exprimer. N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos réactions.

Une synthèse de l'ensemble du courrier envoyé par les lecteurs sera présentée dans chaque numéro. Nous envisageons également d'insérer dans nos prochains numéros un article présentant une partie du bassin du Tarn amont.. Nous attendons vos articles - A vos plumes ! (prochain numéro)

## LES ADRESSES UTILES

### Les structures porteuses

La maîtrise d'ouvrage du S.A.G.E. est assurée par le **S.I.V.O.M Grand Site National des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses**, en partenariat avec le **Parc Naturel Régional des Grands Causses**.

S.I.V.O.M : Mairie  
48 210 SAINTE-ENIMIE

Parc Naturel Régional :  
71, Bd de l'Ayrolle - BP 126  
12 101 MILLAU CEDEX  
tél : 05 65 61 35 50  
fax : 05 65 61 34 80

E - mail : [parc.grands.causses@wanadoo.fr](mailto:parc.grands.causses@wanadoo.fr)

### L'animation du S.A.G.E.

**Virginie Chirez** assure l'animation de l'ensemble de ce dispositif en liaison avec les différents partenaires du S.A.G.E.

N'hésitez pas à la contacter en mairie de Sainte-Enimie si vous avez des questions.

**Mairie 48210 SAINTE-ENIMIE**  
**tél. : 04 66 48 47 95**  
**Fax : 04 66 48 28 52**

**E-mail : [SAGE-TARN-AMONT@wanadoo.fr](mailto:SAGE-TARN-AMONT@wanadoo.fr)**